

LA BALME DE SILLINGY

MODIFICATION N°3 DU PLU

9 - Avis des personnes publiques associées et consultées

Dossier pour enquête publique

Certifié conforme,

Le Maire

Le Président,

Madame Séverine MUGNIER
Mairie
13 route de Choisy
BP 44
74331 LA BALME DE SILLINGY

Dossier suivi par :
François BORDELIER
Tel : 04 50 33 72 30
Mail : fbordelier@haute-savoie.cci.fr

Objet : Modification n°3 PLU de La Balme de Sillingy
V/Réf :

Anney, le 14 mars 2024

Madame le Maire,

La CCI Haute-Savoie a bien reçu le dossier du Plan Local d'Urbanisme de votre commune, ce dont nous vous remercions.

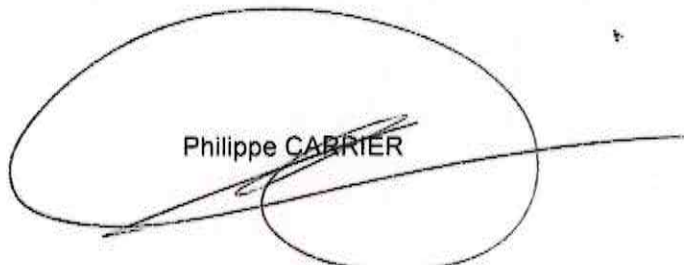
Après lecture de ce document, la CCI Haute-Savoie donne un avis favorable à cette modification n°3, tout en formulant les remarques ci-dessous.

Concernant l'Orientation d'Aménagement et de Programmation des Grandes Vignes, nous vous proposons de ne pas autoriser les commerces (y compris non alimentaires) à l'article 2 du Règlement de la zone 1 AUX, afin notamment de dédier le foncier économique encore disponible principalement aux activités de production.

Plus globalement, cette modification n°3 aurait pu être l'occasion de mettre à jour -en lien avec le décret du 22 mars 2023- les destinations et sous-destinations mentionnées dans le Règlement, permettant de qualifier plus précisément les occupations admises ou non, en particulier pour les zones UX et 1 AUX.

Enfin, compte-tenu de la révision du périmètre de la zone 1 AUX, il nous semble que le « tableau des surfaces de zones » (page 44 de la notice) n'a pas été mis à jour pour les zones UX dans la colonne « Modification n°3 ».

Je vous prie d'agréer, Madame le Maire, l'expression de mes meilleures salutations.



Philippe CABRIER